



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 17 novembre 2025 – 19h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence d'Antoine Huynh, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 09

Représentés : 02

Absents : 02

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Frédéric Thomas, Peggy Viola, Sandra Fiorèse, Brigitte Simon, Fabrice Mermin, Nathalie Jacquier, Patrick Bastien

Représentés : Carlos Coelho (pouvoir à Fabrice Mermin), Cyril Durand (pouvoir à Clarence Appell).

Absents Excusés : Jean-Christophe Eichenlaub, Benjamin Bou Aziz

Ordre du Jour :

- Renouvellement de la convention territoriale globale (CTG)
- Achat parcelle suite alignement de voirie Michel Mailland
- Questions et informations diverses

Aucune remarque concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2025 n'étant formulée, il est arrêté à l'unanimité.

Clarence Appell est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°1 : Renouvellement de la convention territoriale globale (CTG)

L'adjointe déléguée à l'ACEJ précise qu'un changement notable apparaît dans ce nouveau CTG, à savoir que depuis le 1^{er} janvier 2025, les communes sont les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant et contribuent ainsi à la mise en place du service public de la petite enfance.

Pour les communes de moins de 3500 habitants les obligations sont :

Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles et les informer en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire.

La CAF, signataire du CTG demande aux collectivités ou autorités délégataires (soit l'ACEJ pour nous) de nommer un chargé de coopération enfance et petite enfance là où à ce jour 2 personnes étaient référentes (1 pour l'ACEJ concernant l'enfance et la jeunesse, et 1 pour la mairie de Grésy sur Aix pour la petite enfance).

Le non respect de cette obligation implique une suppression de subvention de la CAF à l'ACEJ de l'ordre de 20 000 euros.

Plusieurs rencontres entre les maires des 8 communes de l'ACEJ et l'ACEJ ont conduit à l'acceptation de cette obligation selon les modalités suivantes : 1 chargé de coopération pilote qu'est l'ACEJ et 2 chargées de coopération thématique petite enfance pour la mairie de Grésy sur Aix.

En terme de temps de travail, il y a un reste à charge à se répartir entre les communes de 8620 euros correspondant à un 0,2 ETP. Reprenant les clés de répartition de l'ACEJ (25% du potentiel financier de la commune et 75% des naissances de l'année n-1) le Montcel doit verser un supplément de 755 euros lors de l'appel de fonds 2026.

En signant ce nouveau CTG la commune renouvelle, par voie de conséquence sa délégation de mise en œuvre de la politique éducative et sociale à l'ACEJ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement de la convention du CTG
- D'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention du CTG

Délibération n°2 : Achat parcelle suite alignement de voirie Michel Mailland

Un alignement de voirie a été réalisé sur la commune le 07 avril 2025 par le cabinet Vincent Devun avec les consorts Mailland,, l'arrêté d'alignement a été pris le 20 mai 2025 par monsieur le Maire.

Les parcelles concernées ont depuis été vendues par les consorts Mailland à Mme Sylvie Daillot demeurant au 59 chemin des granges 73100 Le Montcel.

Le PV d'alignement fait état d'une acquisition par la commune de 34m² et une cession par la commune de 8m², le tout en zone agricole.

La commune va donc s'approcher de la SAS avec qui nous avons une convention pour acheter 26m² à Mme Sylvie Daillot pour un montant de 26€ selon délibération du 29 avril 2021 fixant les tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'achat de la parcelle de 26m² à Mme Sylvie Daillot pour un montant de 26€

Questions et informations diverses :

- Le local Animado situé face au collège de Grésy sur Aix est vétuste et demande à être rénové.

L'ACEJ propose de rénover le bâtiment en dur, le montant des travaux s'élèveraient à 284 000€ avec un total de subventions de 235 000€ et un reste à charge des communes de 80 000€. Ce qui laisse un budget de 7000€ pour la commune Le Montcel.

- Monsieur le Maire nous informe que le plan communal de sauvegarde a été mis à jour, le village TIPI recevant du public a été ajouté. Un exercice sera organisé dans 2 mois par le plan intercommunal Grand Lac. Aucun exercice ne sera organisé par la commune.

Fin de séance : 20h15

Le secrétaire de séance,
Clarence Appell

Le Maire,
Antoine HUYNH

